

Membres en exercice : 15
Titulaires présents : 10
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 0
Votants : 11

DB N°04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Jeudi 12 Septembre 2024

--- L'an deux mille vingt-quatre le douze Septembre à 18h00

Le bureau de la C.C. Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Aubignosc, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 5 septembre 2024

Membres présents : MM. AVINENS René, CHADEBEC Brice, DAUPHIN Frédéric, DRAC Frédéric, EULOGE Angélique, HUSER Marc, IZOARD Philippe, MARTINOD Jean-Philippe, PASERO Jean-Noël, VADOT Pierre-Yves.

Absent(s) et excusé(s) : BELLEMAIN Thierry (suppléant M. POLATOUCHE), COSTE Alain, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, HEYRIES Patrick,

Secrétaire de séance : IZOARD Philippe

OBJET : CHOIX PRESTATAIRES SENTIERS DE RANDONNEE

--- Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes continue son programme d'entretien et de création des sentiers de randonnées. Cette deuxième phase concerne la partie Durance du territoire. La CCJLVD a lancé une consultation auprès des entreprises locales pour le balisage et les travaux d'entretien des sentiers. La date butoir de la consultation était le Vendredi 30 Août. 5 entreprises ont soumissionné au marché.

Après analyse des candidatures et offres reçues, le Président propose de :

- retenir l'entreprise Matthieu CARON classée comme l'offre la mieux disante pour le lot 1
- retenir l'entreprise Brigades Nature classée comme l'offre la mieux disante pour le lot2

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le Bureau :

- **CLASSE** comme les offres économiquement les plus avantageuses, l'offre de l'entreprise Matthieu CARON pour le lot 1 et l'offre de l'entreprise Brigades Nature pour le lot 2
- **ATTRIBUE** par conséquent le lot 1 à l'entreprise Matthieu CARON pour un montant de 7320€ HT et le lot 2 à l'entreprise Brigades Nature pour un montant de 17 322€HT
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats correspondants et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
R. AVINENS



Le secrétaire de séance,
P. IZOARD